



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
18 juin 2008  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2008

15-18 septembre 2008

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays de courte durée

#### Mauritanie

#### *Résumé*

Le projet de descriptif de programme de pays de courte durée relatif à la Mauritanie est présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le conseil est invité à approuver le budget indicatif total, qui s'élève, pour la période allant de 2009 à 2010, à 3 247 200 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et à 14,5 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2008/16.



## La situation des enfants et des femmes

1. En Mauritanie, l'année 2007 a été marquée par l'installation d'un nouveau gouvernement à l'issue d'élections qui ont été saluées comme un modèle pour l'Afrique subsaharienne et pour le monde arabe. Le nouveau Président et les principaux ministères du nouveau Gouvernement sont fermement résolus à progresser vers les objectifs du Millénaire pour le développement, guidés dans leurs efforts par les principes de transparence, de lutte contre la corruption et de respect des droits de l'homme. Dix-huit pour cent des postes ministériels ont été réservés à des femmes et la structure institutionnelle comprend pour la première fois un Ministère de la promotion féminine, de l'enfance et de la famille – étape importante pour les droits des femmes et des enfants. La communauté internationale a clairement manifesté son soutien à la démocratie, notamment à la réunion du Groupe consultatif, où les donateurs ont annoncé des contributions très supérieures au montant jugé nécessaire par le Gouvernement pour combler le déficit financier pendant la période 2008-2010, soit 1,6 milliard de dollars.

2. L'action menée par l'ONU pour que le Groupe consultatif accorde la priorité aux secteurs de l'éducation et de la santé a porté ses fruits, le Président et le Premier Ministre ayant décidé d'accorder tout particulièrement l'attention aux services sociaux. Il a également été convenu en principe de doubler le budget de la santé et d'adopter la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant (SASDE) comme stratégie nationale de la santé. Selon une étude UNICEF/Ministère des finances réalisée en 2008, la part du budget national total consacrée aux dépenses dans le secteur social a augmenté de 21 % en 2002 à 26 % en 2004, avant de retomber à 16 % en 2005. En moyenne, les services sociaux essentiels ont représenté 12 % environ des dépenses publiques totales durant la période 2001-2006. En termes d'exécution du budget, 14,6 % des dépenses totales engagées par l'État et 14,5 % de l'aide publique au développement (APD) sont allés aux services sociaux essentiels pendant la même période. La part des dépenses publiques totales allouée aux services de soins de santé primaire a diminué de 2,6 % en 2002 à 1,1 % en 2005.

3. La mortalité postinfantile et infantile, établie à 122 décès pour 1 000 naissances vivantes et 77 décès pour 1 000 naissances vivantes respectivement en 2007 (sondage par grappes à indicateurs multiples), n'a reculé que d'un point depuis 2003. Les garçons meurent plus que les filles (13 décès pour 1 000 naissances vivantes et 86 décès pour 1 000 naissances vivantes, respectivement, pour les garçons, contre 108 décès pour 1 000 naissances vivantes et 67 décès pour 1 000 naissances vivantes, respectivement, pour les filles) et 36 % seulement des enfants sont entièrement vaccinés. En 2007, toutefois, aucun cas de polio ou de draconculose n'a été signalé et seulement 11 cas de rougeole ont été relevés. Le taux de mortalité maternelle demeure très élevé, bien qu'il ait diminué de 747 décès pour 100 000 naissances vivantes (enquête démographique et sanitaire de 2001) à 686 décès pour 100 000 naissances vivantes (sondage par grappes à indicateurs multiples de 2007). Ce chiffre est plus élevé qu'on pouvait s'y attendre, compte tenu du fait que 61 % des accouchements sont assistés par du personnel de santé qualifié et que 48 % des femmes accouchent dans un centre de soins de santé. Trois enfants de moins de 5 ans sur 10 ont un poids inférieur à la norme et 23 % accusent un retard de croissance, ce qui représente un accroissement au cours des dernières années, malgré les efforts considérables déployés pour combattre la sous-

nutrition et la malnutrition. En outre, seulement 11 % des nouveau-nés sont allaités au sein. Néanmoins, 90 % environ des enfants reçoivent des suppléments de vitamine A et un traitement antihelminthique. S'agissant de l'action menée par les pouvoirs publics en matière de nutrition, des étapes importantes ont été franchies : le protocole national de gestion de la malnutrition grave a été validé, une stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (axée sur la promotion de l'allaitement maternel) a été adoptée et une nouvelle loi régissant l'importation, la production, la commercialisation et la consommation de sel a été promulguée.

4. La prévalence du VIH demeure inférieure à 1 %, mais le niveau de connaissance sur la transmission du virus est extrêmement faible. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, moins de 5 % des personnes interrogées sont bien informées sur la prévention du sida, et près de 4 femmes en âge de procréer sur 10 ne savent pas comment se protéger contre le virus.

5. Le pourcentage de la population ayant accès à une source améliorée d'approvisionnement en eau stagne aux alentours de 51 % depuis 2001, et il n'y a pratiquement aucune différence entre les villes et les campagnes. Il est à noter que la ville de Nouakchott se classe à l'avant-dernier rang de toutes les régions, avec un taux de couverture de 31 %. Seulement 38 % environ des ménages mauritaniens disposent de toilettes hygiéniques à domicile – 68 % en milieu urbain et 13 % en milieu rural.

6. Avec l'aide et le soutien de l'ONU, le Gouvernement est résolu à inverser la tendance au sous-financement des secteurs sociaux et à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé et à l'adduction d'eau.

7. Bien que le taux net de scolarisation primaire n'excède pas 77 %, l'enseignement devient plus accessible, les filles étant plus nombreuses que les garçons à entrer à l'école (79 % et 75 % respectivement). Les disparités régionales en matière d'accès diminuent (taux bruts et nets de scolarisation et proportion de filles par rapport aux garçons). Les taux de persévérance scolaire ont diminué de 47,3 % à 43,3 % entre les périodes 2002-2003 et 2005-2006. Des progrès sensibles ont été accomplis vers la réalisation des objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement, en ce qui concerne notamment les taux d'accès (filles et garçons), les taux nets de scolarisation, les redoublements et les disparités régionales. Ces progrès ne devraient cependant pas détourner l'attention des graves problèmes qui subsistent dans le secteur, tels que le nombre grandissant d'abandons scolaires, la détérioration de la qualité de l'enseignement et les carences dans la gestion et la direction au niveau régional. Pour s'attaquer à ces problèmes, le Gouvernement a mis en place des plans d'action régionaux qui tiennent compte des disparités régionales au niveau de la direction et de la planification et font une large place aux associations parents/enseignants ainsi qu'aux autres groupes et associations de femmes qui deviennent d'importants partenaires de développement.

8. Le cadre juridique mauritanien évolue progressivement dans le sens d'une meilleure protection des droits des enfants et est aujourd'hui considéré comme l'un des meilleurs en Afrique occidentale. Un grand pas en avant a été fait lorsque la défense et la promotion des droits des enfants et des femmes ont été officiellement regroupées au sein du Ministère de la promotion féminine, de l'enfance et de la famille, qui est chargé de suivre l'application de la Convention relative aux droits de

l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la protection des femmes et des enfants. Le cadre juridique a été renforcé au cours des dernières années et l'attention portée au système judiciaire par le Ministère de la justice et le Ministère de la promotion féminine, de l'enfance et de la famille est encourageante. Une brigade des mineurs a été créée dans la police et est fonctionnelle; l'État prévoit de reproduire l'expérience à Nouadhibou (la capitale économique) et à Rosso. Des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la traite des enfants, avec le rapatriement prévu de tous les enfants mauritaniens employés comme jockeys dans les courses de chameaux aux Émirats arabes unis. En outre, la campagne menée en faveur de l'élimination des mutilations génitales féminines semble porter ses fruits, à en juger par le vaste réseau de responsables à tous les niveaux qui sont aujourd'hui disposés à participer aux efforts dans ce sens; d'après le sondage par grappes à indicateurs multiples effectué en 2007, le pourcentage de femmes subissant cette pratique a reculé de 71 % à 65 % depuis 2004.

9. La Mauritanie manque encore de ressources humaines de qualité, et tout particulièrement de femmes ayant un bon niveau d'instruction. Malgré les nombreuses personnes qualifiées nommées aux échelons supérieurs du Gouvernement, leur nombre reste très insuffisant aux échelons intermédiaires, notamment dans les régions, ce qui limite la capacité d'améliorer la situation des enfants, notamment en matière de santé, d'éducation et de nutrition. Le Gouvernement s'emploie activement à combler ces lacunes et prévoit de mettre en œuvre sa politique de décentralisation en 2008, ce qui permettra de nommer des personnes qualifiées dans les régions et d'offrir des incitations et des primes de mobilité au personnel.

## Le programme de pays pour 2009-2010

### Tableau budgétaire récapitulatif

(En dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Survie de l'enfant	1 200 000	10 000 000	<b>11 200 000</b>
Éducation pour tous	800 000	3 000 000	<b>3 800 000</b>
Protection de l'enfant	450 000	800 000	<b>1 250 000</b>
Partenariats pour la défense des droits de l'enfant	553 200	700 000	<b>1 253 200</b>
Coûts intersectoriels	244 000	–	<b>244 000</b>
<b>Total</b>	<b>3 247 200</b>	<b>14 500 000</b>	<b>17 747 200</b>

10. Ce programme de courte durée, qui s'inscrit dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), a été élaboré à la demande du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'UNICEF, pour faire en sorte que le descriptif de programme de pays pour chaque organisme corresponde au cycle de programmation du Gouvernement,

dont le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) actuellement mis en œuvre arrive à échéance en 2010. Le DSRP suivant sera établi pour la période 2011-2015, et les organismes des Nations Unies élaboreront un nouveau plan-cadre pour la même période.

### **Objectifs, résultats, stratégies et lien avec les priorités nationales et internationales**

11. Le programme de pays proposé pour 2009-2010 découle des résultats stratégiques du PNUAD pour la même période et des orientations définies dans le DSRP pour 2006-2010, lesquels tendent tous à élargir les possibilités ouvertes par le développement démocratique en cours et à poursuivre les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme contribuera à la réalisation des trois axes stratégiques du PNUAD (création d'un environnement porteur, renforcement des capacités humaines et accès aux services sociaux). Il aidera également à atteindre trois des cinq principaux résultats visés dans le DSRP : i) valorisation des ressources humaines et développement des services de base; ii) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités; et iii) renforcement du système national de suivi-évaluation et de la coordination du DSRP. Le programme vise à soutenir l'action menée par les pouvoirs publics et tous ceux concernés pour concevoir et mettre en œuvre des politiques sociales et économiques, des mesures législatives, des stratégies de communication et des crédits budgétaires qui permettent au Gouvernement de protéger et faire respecter les droits de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

### **Composantes du programme**

12. Le nouveau programme de pays vise essentiellement à mettre en œuvre la SASDE régionale en Mauritanie, une grande place étant accordée à l'impulsion technique de l'UNICEF dans les secteurs sociaux essentiels. Le programme accélérera la mise en œuvre des différentes composantes de la SASDE, notamment en renforçant les alliances et partenariats nationaux forgés autour de la stratégie et en appliquant les enseignements tirés d'expériences similaires dans la région. Les autres composantes feront également une place importante à la sensibilisation et à la mobilisation de ressources dans le cadre de la budgétisation sociale, ainsi qu'à l'affectation de ressources suffisantes pour améliorer l'accès des enfants aux services essentiels.

13. **Survie de l'enfant.** Cette composante du programme contribuera à réduire la mortalité infantile et maternelle en mettant l'accent sur l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, l'éradication de certaines maladies, la lutte contre la rougeole et l'amélioration de l'accès à l'eau salubre et à des installations sanitaires adéquates. Elle vise également à élargir le champ d'application de la SASDE de façon à assurer un suivi médical continu de la grossesse à la naissance et au-delà, pendant la période néonatale. On estime que les campagnes de vaccination et les mesures de prévention du paludisme mises en place dans le cadre du précédent Programme élargi d'intervention Plus et des autres initiatives en matière de santé ont pratiquement atteint la limite du possible, et parallèlement à ces interventions, il faut à présent mettre davantage l'accent sur la survie néonatale (y compris les questions liées au VIH/sida) et la santé des collectivités. Ces deux composantes auront une plus grande place dans le nouveau programme et seront complétées par des efforts renforcés d'éducation en matière

d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) qui contribueront directement à faire reculer la mortalité. Les principales composantes seront le lavage des mains, la conservation de l'eau et la promotion de l'utilisation de latrines.

14. **Éducation pour tous.** Pour contribuer à la réalisation des objectifs 2, 3 et 6 du Millénaire pour le développement, cette composante du programme continuera à privilégier trois principaux aspects. Le premier est l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du cadre scolaire en renforçant les qualifications des enseignants suivant une méthode axée sur les compétences (ce qui comprend le suivi et le contrôle des enseignants, ainsi que l'appui à leur formation). Le deuxième aspect est l'amélioration des conditions d'apprentissage, notamment en aidant le Ministère de l'éducation à équiper les écoles de latrines et de mobilier scolaire et en renforçant la capacité des conseils d'élèves. Enfin, il s'agit d'améliorer la participation communautaire et les conditions d'enseignement en offrant formation et assistance aux directions départementales, en encourageant les associations parents/enseignants à participer davantage à la gestion des écoles, et en étoffant les clubs Hygiène, santé et environnement. Une plus grande place sera également faite à l'éducation préscolaire, notamment dans le cadre de la participation communautaire. Le programme en faveur de la jeunesse mettra l'accent sur l'autonomie fonctionnelle, la prévention du VIH/sida, l'inversion de la tendance à l'analphabétisme et l'accroissement de la participation.

15. **Protection de l'enfant.** On veillera principalement à assurer l'application du cadre juridique qui protège les droits de l'enfant. Cela passe par la réforme de la justice pour mineurs, moyennant la formation des acteurs concernés et l'élaboration des instruments du code de protection. On s'emploiera en outre à mettre en place un programme national de lutte contre les mutilations génitales féminines, en axant les efforts sur les régions où cette pratique est très répandue et en encourageant la participation communautaire suivant l'approche définie par l'organisation non gouvernementale Tostan. Parmi les autres activités, il sera notamment donné suite au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la violence, par exemple en mettant en place un plan intégré de communication sur la violence à l'école et dans les *mahadras* (écoles coraniques traditionnelles). Les activités relatives aux enfants jockeys et leurs communautés seront consolidées pour assurer l'intégration de ces enfants en renforçant les services sociaux dans leur lieu d'origine et en attirant l'attention sur la traite des enfants. Une politique nationale de protection sociale doit être adoptée et les activités d'éducation sur les risques que posent les mines se poursuivront.

16. **Partenariats pour la protection des droits de l'enfant.** Le programme procédera à une analyse des politiques de l'enfance et fournira des informations et des conseils sur les questions économiques et sociales qui touchent les enfants. Les informations seront recueillies, analysées et présentées avec le plus grand soin, de manière à ce que ces questions soient mieux connues du public et pèsent davantage sur l'élaboration des politiques et la prise des décisions concernant les femmes et les enfants. La meilleure façon de mettre en place et d'utiliser une solide base d'analyse, de suivi et d'évaluation est de bien faire connaître les résultats de ces efforts et de les appuyer par des activités de promotion.

17. **Fournitures.** Les services de fournitures de l'UNICEF sont essentiels pour obtenir des résultats favorables aux enfants en Mauritanie. Le Gouvernement a commencé à recourir davantage à ces services; en 2007, un cinquième des fonds

gérés par le bureau de pays ont servi à financer des achats directs de l'État. L'UNICEF continuera donc à renforcer la coopération dans ce nouveau domaine.

18. **Principaux partenariats.** L'UNICEF continuera à renforcer ses liens de collaboration déjà excellents avec tous les ministères compétents et compte sur le ferme appui du Président de la République et du Premier Ministre. En dehors du Gouvernement, la collaboration est très étroite entre les organismes des Nations Unies; et il existe de facto une programmation concertée avec le PAM en matière de nutrition, avec l'Organisation mondiale de la Santé en matière de vaccination, avec le FNUAP en matière de santé maternelle et de violence sexuelle, et avec le PNUD et le FNUAP en matière de statistiques et d'appui institutionnel. Il existe également une collaboration étroite avec la Banque mondiale et les programmes de coopération bilatérale pour le développement (notamment ceux menés par la France et l'Espagne) dans les secteurs de la santé et de l'éducation, où des approches sectorielles sont en place même s'il reste des lacunes à combler. En outre, la Mauritanie demeure vulnérable à toutes sortes de situations d'urgence, notamment l'insécurité alimentaire liée aux conditions climatiques et à des facteurs économiques externes, et aux situations d'urgence plus soudaines telles que les inondations. Fidèle à son engagement à l'égard des enfants, l'UNICEF veillera à assurer une préparation adéquate et aidera à coordonner les mesures d'intervention avec les principaux partenaires nationaux et internationaux.

19. **Gestion du programme.** Le programme continuera à abandonner l'approche-projet au profit d'une approche sectorielle, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et aux efforts déployés à l'échelle internationale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le partenaire chargé d'assurer la coordination d'ensemble est la section de la planification du Ministère des finances. Le nouveau Ministère de la promotion féminine, de l'enfance et de la famille joue cependant un rôle de plus en plus important. En outre, les plans de travail annuels sont élaborés avec les ministères responsables des secteurs où les contacts sont fréquents. Compte tenu des ressources et des capacités limitées de nombreux services gouvernementaux, l'UNICEF travaille également avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales pour mettre en œuvre les programmes, notamment dans le domaine de la nutrition, et pour compléter l'assistance technique fournie par le Gouvernement. Les programmes de pays du PNUAD et l'UNICEF ont un système bien établi de suivi et d'évaluation qui est régulièrement utilisé par le Ministère des finances et les autres ministères de tutelle.